



# [Scratch] Casse Brique



Débutant



Tout public

## Pré requis

Savoir lire

## Résumé de la fiche

Cette activité vous permet de créer un jeu de casse brique. Le but du jeu est très simple : il faut casser des briques ! Pour cela, il faut diriger une raquette et faire rebondir la balle dessus pour que celle-ci casse les briques présentes dans votre jeu. Vous commencerez par créer vos lutins, puis animer la raquette et la balle et ainsi faire disparaître les briques quand la balle les touche. Fiche créée par Théo Lafage.

## Compétences travaillées

- Détection et positionnement dans l'espace
- La notion de boucle
- Design d'objets
- Gestion des rebonds

## Déroulé de l'activité

# Site VDC : Licence CC

## Modalités d'utilisations des ressources Voyageurs du Code

Qu'appelle-t-on ressources Voyageurs du Code ?

Les ressources Voyageurs du Code englobent la totalité des productions de l'équipe qu'elles émanent du siège ou des bénévoles, qu'elles soient sous forme de parcours pédagogiques, de fiches activités ou d'outils des VDC.

Le site des voyageursducode.com n'est pas considéré comme une ressource Voyageurs du Code. Afin d'en savoir plus sur son utilisation, vous pouvez vous référer aux mentions légales.

(<http://voyageursducode.fr/mentions-legales.html>)

Sous quelle licence sont déposées les ressources Voyageurs du Code ?

Les ressources Voyageurs du Code sont déposées sous une licence Creative Commons de type CC BY SA (Creative Commons Attribution ShareAlike).

Il est important de noter que le partage de fichiers n'est pas considéré comme une utilisation commerciale et que chacune des conditions optionnelles peut être levées après l'autorisation du titulaire des droits.

En savoir plus sur la licence Creative Commons (<https://vimeo.com/95488932>)

Dans les faits, qu'ai-je le droit de faire avec les ressources Voyageurs du Code ?

Avec les ressources Voyageurs du Code, vous avez trois points à retenir :

- “ Tout partage, utilisation et reproduction doit obligatoirement citer les Voyageurs du Code comme les détenteurs originels des droits.
- “ Toute modification des ressources Voyageurs du Code est soumise aux mêmes règles Creative Commons que l'original. Elle devra aussi comporter le logo des Voyageurs du Code.
- “ Toute utilisation des ressources Voyageurs du Code est libre et gratuite.

En conclusion

Vous pouvez utiliser nos ressources, les adapter et même vous les approprier. Pensez à nous citer et n'hésitez pas à les partager sur notre plateforme.

## RESSOURCES RÉDACTIONNELLES

Offrir une autorisation non exclusive de reproduire, distribuer et communiquer l'œuvre au public à titre gratuit, y compris dans des œuvres dites collectives.

Faire apparaître clairement au public les conditions de la licence de mise à disposition de cette création, à chaque utilisation ou diffusion.

Chacune des conditions optionnelles peut être levée après l'autorisation du titulaire des droits.

Les exceptions au droit d'auteur ne sont en aucun cas affectées.

Il est interdit d'utiliser des mesures techniques contradictoires avec les termes des licences.

Le partage de fichiers (peer to peer) n'est pas considéré comme une utilisation commerciale.

Attribution + Partage dans les mêmes conditions (BY SA) : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition

qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale. Cette licence est souvent comparée aux licences « copyleft » des logiciels libres. C'est la licence utilisée par Wikipedia.

Partage des conditions initiales à l'identique [SA] (ShareAlike) : le titulaire des droits peut autoriser à l'avance les modifications ; peut se superposer l'obligation (SA) pour les œuvres dites dérivées d'être proposées au public avec les mêmes libertés que l'œuvre originale (sous les mêmes options Creative Commons).

Attribution [BY] (Attribution) : l'œuvre peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom.

Offrir une autorisation non exclusive de reproduire, distribuer et communiquer l'œuvre au public à titre gratuit, y compris dans des œuvres dites collectives.

Faire apparaître clairement au public les conditions de la licence de mise à disposition de cette création, à chaque utilisation ou diffusion.

Chacune des conditions optionnelles peut être levée après l'autorisation du titulaire des droits.

Les exceptions au droit d'auteur ne sont en aucun cas affectées.

Il est interdit d'utiliser des mesures techniques contradictoires avec les termes des licences.

Le partage de fichiers (peer to peer) n'est pas considéré comme une utilisation commerciale.

ATTRIBUTION : Toutes les licences Creative Commons obligent ceux qui utilisent vos œuvres à vous créditer de la manière dont vous le demandez, sans pour autant suggérer que vous approuvez leur utilisation ou leur donner votre aval ou votre soutien.

PARTAGE DANS LES MEMES CONDITIONS : Vous autorisez les autres à reproduire, diffuser et modifier votre œuvre, à condition qu'ils publient toute adaptation de votre œuvre sous les mêmes conditions que votre œuvre. Toute personne qui souhaiterait publier une adaptation sous d'autres conditions doit obtenir votre autorisation préalable.